

AU JOUR LE JOUR



Le second vapeur Laprairie dans le port de Montréal

Bulletin de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine



À l'intérieur

Roger Lupien, le barbier de La Prairie	2
Conférence du mois de novembre	4
Membre honoré 2013	4
Semaine de la généalogie	4

Vente de livres usagés

Notre comité chargé de la vente de livres usagés a repris ses activités. Vous pouvez déposer vos livres au local de la SHLM les mardis, mercredis et jeudis entre 10 h et 17 h.

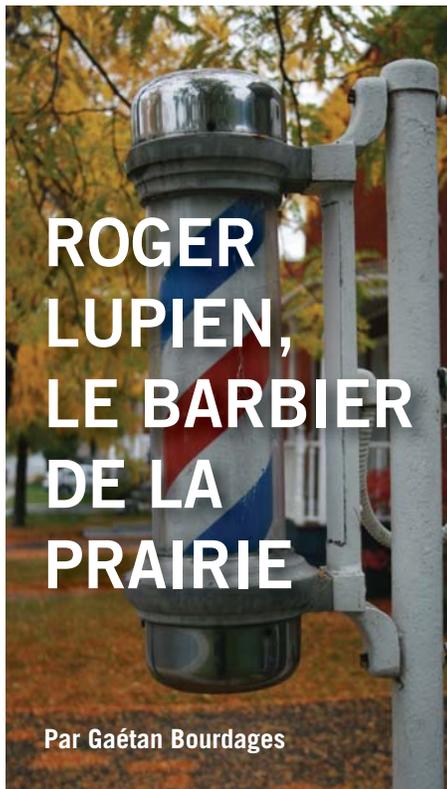
Une boîte de dépôt est également disponible à l'entrée de la bibliothèque Léo-Lecavalier.

Nous vous prions de ne pas déposer d'encyclopédies ou de livres en mauvais état.



NOTRE PROCHAINE CONFÉRENCE

Le mardi 19 novembre 2013 à 19 h 30. **Tous les détails en page 4.**



ROGER LUPIEN, LE BARBIER DE LA PRAIRIE

Par Gaétan Bourdages

N.D.L.R. Merci à M. Antonio Tavares pour sa généreuse collaboration à cet article.

Originaire de Sainte-Perpétue près de Drummondville, au début de la décennie 1950, Roger Lupien travaillait dans la construction à Montréal. À l'époque, le travail de journalier était peu mécanisé et il fallait trimer dur pour gagner de maigres salaires, surtout quand on était sur le « moineau¹ ». Soucieuse de son avenir, une personne de son entourage lui suggéra d'adopter un métier plus payant et moins exigeant physiquement. C'est alors que le jeune Lupien résolut de s'initier au métier de barbier chez un barbier de la rue Saint-Laurent à Montréal.

Ayant à peine complété sa formation, en juillet 1953, il ouvre un salon de barbier dans une pièce qui avait servi jusqu'alors de boudoir dans la maison de M. William Ayotte située sur la rue Saint-Georges. Sise près de l'ancien bureau de poste, cette maison a été plus tard achetée et démolie par l'entreprise de produits alimentaires Rose et Laflamme. La coupe de cheveux coûtait 0,40 \$ et le loyer mensuel 35,00 \$.

Peu avant l'ouverture de ce premier salon, l'ancien barbier et photographe Victor Lamarre lui avait proposé de lui vendre son vieux matériel, dont une magnifique chaise de bois. M. Lupien déclina l'offre, préférant démarrer son entreprise avec du matériel neuf.

En mai 1954, de retour de son voyage de noces, le jeune barbier déménage son salon au 235, rue Sainte-Marie, dans un édifice appartenant à monsieur Bourdon face à l'hôtel Tourist. Ce nouveau salon était situé à quelques enjambées de l'ancien salon de barbier de Roger Papy, dans un bâtiment très étroit à deux étages, et dont la partie arrière était habitée par la famille de M. Montpetit. M. Papy se préoccupait peu de la propreté de son commerce et, après quelques années d'existence, les services de santé n'eurent d'autre choix que de l'obliger à fermer son salon.

Séance du conseil municipal du 2 avril 1951

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordonnance adressée à monsieur Roger Papy concernant le salon de coiffure qu'il opère.

En 1966, la municipalité exproprie le 235, rue Sainte-Marie qui est démolie pour céder la place à un stationnement.

Séance du conseil municipal du 18 octobre 1967

« En ce qui concerne le projet d'établissement d'un terrain pour fins de stationnement, rue Ste-Marie, le greffier donne communication d'une offre de Mme Valéda Spénard de louer le terrain adjacent à sa propriété pour une année au prix de \$800.00, d'une offre de monsieur Domina Potvin de vendre à la Ville l'emplacement de l'ancien magasin Arthur Potvin², y compris magasin, cour, hangar et autres bâtiments pour le prix de \$38,000.00, et d'une offre de Mme E.B. Normandin de vendre à la Ville sa propriété située à 231, 233 et 235 rue Ste-Marie au prix de \$12,000.00. »

Nonobstant ces propositions, « L'échevin Gérard Péladeau donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance subséquente du conseil, pourvoyant à l'acquisition de gré à gré



ou par voie d'expropriation de l'immeuble portant les numéros Partie 105, Partie 107 et le numéro 109 du cadastre du Village de Laprairie, pour servir à l'établissement d'un terrain de stationnement, comprenant l'exécution de travaux de pavage et d'aménagement dudit terrain et travaux connexes et à rencontrer la perte sur la vente d'obligations à être émises et les autres dépenses contingentes en rapport avec ledit règlement, ainsi qu'à emprunter au moyen d'une émission d'obligations la somme approximative de \$20,000.00 pour les fins dudit règlement. »

M. Lupien se voit donc forcé de déménager à nouveau son commerce. Il se transporte plus au sud-ouest sur la rue Sainte-Marie, dans un bâtiment qui abrite déjà le restaurant de madame Morand. Hélas, dans la soirée du 23 décembre 1969, un terrible incendie, causé par de l'huile de cuisson, rase l'édifice. Lors de cet incendie, une fillette d'une dizaine d'années subira de très graves brûlures. Le beau-frère du barbier, ainsi que Jean Desautels, son beau-père, réussirent à sauver des flammes l'enseigne de barbier qui trône encore aujourd'hui devant le 581, de la rue Saint-Paul.

À peu près disparu du paysage commercial actuel, le pôle bleu, blanc et rouge des barbiers a des origines très anciennes. Les chirurgiens-barbiers pratiquèrent des saignées pendant longtemps. Le patient tenait dans sa main droite un bâton autour duquel on enroulait une bande de tissu, ce qui permettait de maintenir le bras à l'horizontale et facilitait la saignée. Ceci explique que les bandes blanches symbolisent les bandages et les rouges, la couleur du sang lors des saignées. Avec le temps, l'enseigne tricolore est devenue un outil commun à toutes les boutiques de barbiers, et a contribué à identifier facilement l'endroit.



Édifice détruit dans l'incendie de 1969

Soucieux de bien loger sa jeune famille, M. Lupien avait, en février 1966, acheté pour 500,00 \$, une solide maison qui devait être détruite pour permettre la construction de voies d'accès au pont Champlain. Le transport de la maison, l'excavation et les fondations coûtèrent au total 2 200,00 \$ au nouveau propriétaire. Après l'avoir séparée de son garage, la maison fut transportée par M. Potvin via l'autoroute 132 et la rue Saint-Henri pour être installée au 581, rue Saint-Paul. Cet emplacement était le seul disponible dans le périmètre de ce qui fut durant plusieurs décennies un ancien cimetière protestant. Est-il utile de préciser que le docteur Lavallée s'était assuré de faire exhumer tous les restes humains avant qu'on y construise des maisons.

Père de cinq enfants au moment de l'incendie de la rue Sainte-Marie, M. Lupien se voyait donc obligé de s'installer ailleurs afin de continuer à gagner sa vie. Ayant tout perdu dans les flammes et aucun autre emplacement n'étant disponible sur la rue Sainte-Marie, Roger Lupien souhaite poursuivre son métier dans le salon de la maison familiale rue Saint-Paul. Or, les règlements municipaux de l'époque interdisent une telle pratique. Les voisins acceptent donc de signer une pétition réclamant que le conseil de ville autorise l'ouverture du salon de barbier dans la résidence de ce dernier. Avec l'appui du maire et de plusieurs conseillers, l'affaire connut un dénouement heureux.



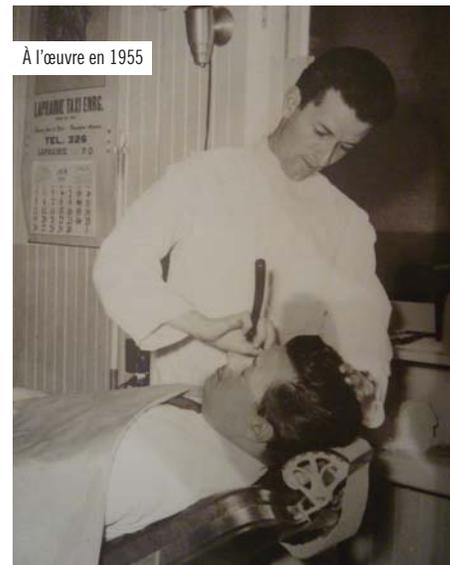
Roger Lupien à 83 ans

Séance du conseil du 5 janvier 1970

« Il est donné communication d'une lettre de monsieur Roger Lupien formulant une demande pour un permis d'affaires, afin d'opérer un salon de barbier sur la rue St-Paul, en la Ville de La Prairie. »

« Le conseiller Paul Godin donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance subséquente du conseil, pour amender le règlement de construction et de zonage numéro 269, afin d'autoriser les commerces de salon de coiffure pour dames ou de coiffeur pour hommes dans les zones résidentielles unifamiliales. »

Plein d'entregent et d'un naturel discret, M. Lupien savait écouter ses clients avec tact. Véritable confessionnal, tout se réglait au salon de Roger Lupien : politique municipale et provinciale, secrets de famille, chicanes de couple, maladies, etc.



À l'œuvre en 1955



Maison déménagée en 1966

N'essayez surtout pas de l'amener à révéler quelques secrets, Roger Lupien respecte la règle d'or des coiffeurs et des chauffeurs de taxi : motus et bouche cousue.

À 83 ans, le barbier de La Prairie jouit d'une excellente santé. Visiblement heureux après 60 ans de métier et des milliers de clients, le « barbier de La Prairie » pratique toujours son métier avec passion et compte même de nouveaux clients. Nous lui souhaitons de poursuivre pendant encore de nombreuses années, surtout que, de nos jours, une coupe de cheveux à 11 \$ est une véritable aubaine.

1 Solide boîte de bois munie d'un long manche qui servait à transporter les briques ou le mortier. Il fallait beaucoup de force et d'endurance pour grimper dans les échelles avec un tel poids sur l'épaule. L'usage du moineau était une tâche très difficile et dangereuse pour les travailleurs de la construction.

2 Édifice aujourd'hui occupé par le restaurant Le Vieux Fort.



À L'ÉTAGE DU 249, RUE SAINTE-MARIE

LE MARDI LE 19 NOVEMBRE 2013 À 19 H 30

Notre prochaine conférence

La guerre de 1812 : Un épisode méconnu de notre histoire

De 1980 jusqu'au milieu des années 2000, l'étude de la guerre de 1812 était facultative dans le cadre du programme d'histoire nationale au secondaire. C'est donc dire qu'une génération complète d'étudiants québécois n'aura retenu de cette guerre que l'image de Laura Secord courant dans les bois pour avertir l'armée britannique d'une embuscade américaine ou encore l'héroïsme de Michel de Salaberry commandant ses Voltigeurs, debout sur une souche face au feu de l'ennemi au cours de la bataille de la Châteauguay. En 2012, le gouvernement fédéral n'a pas hésité à souligner avec insistance le bicentenaire de cette guerre qui, afin de vaincre un ennemi commun, unifia pour la première fois de notre histoire les efforts du Haut-Canada et du Bas-Canada. Afin d'éclairer cet épisode méconnu de notre histoire, M. Tremblay fera une analyse détaillée des causes et des enjeux de cette guerre en portant une attention particulière sur les combats qui se sont déroulés au Québec (Bas-Canada).



Membre honoré 2013

À l'occasion de son souper annuel du 26 octobre dernier, la SHLM a désigné M. Robert Mailhot à titre de membre honoré pour l'année 2013. À travers ses compétences et sa grande disponibilité, M. Robert Mailhot a rendu d'importants services à notre organisme en s'assurant, durant de nombreuses années, du bon fonctionnement de notre parc informatique. Merci et félicitations au récipiendaire.

Les photos du souper annuel sont disponibles à l'adresse suivante : https://picasaweb.google.com/shlm.laprairie/SHLM_41e

Semaine de la généalogie

Du 23 au 30 novembre prochain, le Club de généalogie de la SHLM participera de façon active à la semaine de la généalogie. Afin d'intéresser les adolescents aux éléments de la généalogie, les 25 et 26 novembre, quelques membres du Club visiteront deux établissements scolaires de la région, soit l'école secondaire La Magdeleine de La Prairie et le Collège Charles-Lemoyne de Sainte-Catherine. De 18 h à 21 h, les 25, 26 et 28 novembre, nous ouvrirons nos portes aux étudiants afin de leur permettre de participer au concours « *Cap sur mes ancêtres* » de la Semaine nationale de la généalogie. L'objectif du concours est de les amener à la SHLM et de leur permettre de reconstituer quatre générations de leur arbre généalogique avec l'aide de nos bénévoles et des banques de données disponibles.



AU JOUR LE JOUR

Éditeur

Société d'histoire de
La Prairie-de-la-Magdeleine

Dépôt légal 2002

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1499-7312

COLLABORATEURS :

Coordination

Gaétan Bourdages

Rédaction

Gaétan Bourdages

Révision linguistique

Robert Mailhot

Design graphique

François-B. Tremblay
www.bonmelon.com

Impression

SHLM

Siège social

249, rue Sainte-Marie
La Prairie (Québec), J5R 1G1

Téléphone

450-659-1393

Courriel

info@shlm.info

Site Web

www.shlm.info

Les auteurs assument l'entière responsabilité de leurs articles.



Desjardins
Caisse La Prairie

Desjardins Caisse
La Prairie commandite
l'impression du bulletin
Au jour le jour.